

Angoulême, le 30 juin 2025

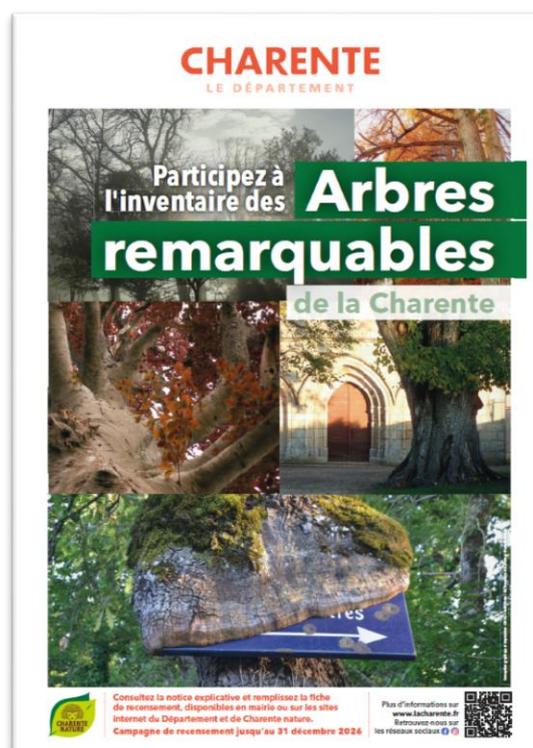
Lancement du recensement des arbres remarquables en Charente

Le Département de la Charente engage une nouvelle opération de recensement des arbres remarquables. Cette démarche s'inscrit dans une politique environnementale renforcée, face aux bouleversements écologiques majeurs que connaît notre époque : érosion de la biodiversité, réchauffement climatique, multiplication des sécheresses et des événements extrêmes.

L'arbre joue un rôle central dans l'équilibre des écosystèmes. Il structure les sols, régule l'eau, abrite de nombreuses espèces, participe à la qualité de l'air, adoucit les températures. Il fait partie intégrante de notre quotidien, compose nos paysages et les rend vivants et agréables à vivre.

Certains arbres, par leurs dimensions, leur silhouette, leur ancienneté, leur essence ou leur situation, se distinguent. Ils méritent d'être identifiés, étudiés, et protégés. Ce sont ces arbres dits « remarquables » que le Département souhaite recenser.

Le projet concerne l'ensemble du territoire charentais. Les habitants sont invités à signaler les arbres qui, à leurs yeux, présentent un caractère exceptionnel. La collecte se fait via un formulaire disponible sur le site internet du Département, de Charente nature ou via un formulaire papier en mairie. Le recensement est ouvert jusqu'au 31 décembre 2026.



L'objectif est triple. D'abord, établir une base de données actualisée, près de trente ans après le premier inventaire départemental. Ensuite, valoriser ce patrimoine vivant à travers des publications, des actions pédagogiques, des parcours touristiques ou des supports numériques. Enfin, préparer d'éventuelles mesures de sauvegarde pour les arbres les plus sensibles ou les plus anciens.

Chaque commune pourra, à terme, désigner un arbre majeur parmi ceux recensés. Ce choix local renforcera l'ancrage territorial de l'opération et favorisera l'appropriation collective du projet.

Le recensement concerne aussi bien les arbres situés dans des espaces publics que dans des propriétés privées (avec accord des propriétaires). La mobilisation de tous est attendue pour faire de cette action une réussite partagée.

Le Département remercie par avance les habitantes et les habitants qui prendront part à cette démarche. Connaître les arbres remarquables, c'est mieux les protéger. C'est aussi transmettre, aux générations futures, une mémoire paysagère et naturelle à laquelle chacun est attaché.

Informations pratiques :

Deux modalités de participation sont proposées :

- En mairie : formulaire papier à retirer et à déposer à l'accueil. Les fiches seront ensuite transmises à Charente Nature, impasse Lautrette, 16000 Angoulême.
- En ligne : questionnaire numérique sur le site
 - du Département : www.lacharente.fr
 - de Charente Nature : www.charente-nature.org
- Par mail à l'adresse : arbres@charentenature.org

Pour toute information complémentaire :

- Charente Nature, Alexandre DUTREY – arbres@charentenature.org - 07 83 68 19 58
- Département de la Charente, Secteur environnement, Frédéric WAHL – 06 08 62 72 32